

## ■ Recensement militaire

Il sera procédé entre le 1er janvier et le 31 mars 2017 au recensement des jeunes gens nés(es) en octobre, novembre, décembre 2000 et janvier, février et mars 2001. S'adresser en mairie, muni du livret de famille et de la carte d'identité.

## ■ Sortie de territoire

A compter du 15 janvier 2017, les mineurs qui voyageront à l'étranger sans être accompagnés par l'un de leurs parents devront présenter, en plus d'un passeport en cours de validité ou d'une carte nationale d'identité, une autorisation de sortie de territoire. Ce dispositif, mis en place afin d'empêcher les départs de mineurs vers les zones de conflits comme la Syrie, s'appliquera à l'ensemble des mineurs français comme étrangers et pour tout type de voyage (vacances, voyage scolaire, humanitaire...). Le formulaire d'autorisation de sortie de territoire peut être imprimé sur <https://www.services-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>. Un formulaire papier est disponible en mairie pour les personnes ne disposant pas d'un accès Internet ou d'une imprimante.

## ■ Ethylo-tests

La mise à disposition d'éthylo-tests chimiques ou électroniques est obligatoire dans les débits de boissons et établissements fermant après deux heures du matin. Le non-respect de cette obligation constitue une infraction et les établissements concernés peuvent faire l'objet d'un avertissement voire d'une fermeture.

## ■ Le compteur Linky et le respect de la vie privée

De nouveaux compteurs électriques dit "compteurs communicants" ont été posés sur la commune par la société ERDF. Ces compteurs seront utilisés pour gérer les consommations d'électricité. Soucieuse de la loi relative à l'informatique et aux libertés, la CNIL a souhaité que soit encadrée l'utilisation des données collectées (CNIL, délibération n°2012-404 du 15/11/2012). Les personnes qui le souhaitent peuvent donc demander l'accès aux informations collectées et leur suppression à l'adresse suivante : CNIL 3, place Fontenoy 75007 Paris.

## ■ Animaux divagants

Est considéré comme divagant (article L. 211-23 du Code Rural), un animal qui :

- n'est plus sous la garde de son maître,
- se trouve hors de portée de la voix de son maître ou d'un instrument de rappel,
- est éloigné de plus de 100 mètres de son maître,
- est abandonné, livré à son seul instinct.

Par ailleurs, si l'animal est susceptible de présenter un danger pour la population, le propriétaire encourt une amende forfaitaire de 2ème classe. L'animal en divagation sera placé automatiquement au chenil communautaire et pucé. Si le propriétaire est identifié, les frais seront à sa charge.

## ■ Frelons asiatiques

Depuis plus de 2 ans, notre commune est sous la menace du frelon asiatique. En cas de découverte d'un nid, prendre attache avec la mairie d'Agon-coutainville. Ne pas essayer de détruire le nid vous-même. Une convention a été signée entre la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche et la commune, afin de détruire les nuisibles.

## ■ Réunion publique

En 2017, la mairie met en place un nouveau rendez-vous citoyen, animé par Monsieur le Maire. En petit comité (une vingtaine de personnes, sur inscription en mairie et tirées au sort si le nombre était trop important), chacun est invité à venir échanger sur la vie de la commune. Première réunion le 9 mars 2017 à 18h.

## ■ Migrants

Sur demande préfectorale, 41 migrants (36 Afghans et 5 Soudanais), anciennement hébergés à Saint-Germain-sur-Ay sont accueillis sur notre commune depuis le 11 février. L'orientation de ces hommes sur notre commune a pour objectif de leur offrir des conditions dignes d'hébergement (après le démantèlement du site de Calais) et de les soustraire à l'emprise des passeurs. Leur durée de séjour est limitée dans le temps (3 mois) et les services de l'Etat et des bénévoles assurent un suivi quotidien. Si vous souhaitez vous rendre disponible, merci de vous présenter en mairie.

## ■ Reprise concession

La commune a entamé une procédure de reprise des concessions, jugées abandonnées ou non entretenues. Des panonceaux seront apposés sur les sépultures à reprendre. Il conviendra aux concessionnaires ou à leurs ayants droit, de se faire connaître en mairie, munis de ces panonceaux.

## ■ Columbarium

9 nouveaux emplacements sont disponibles. Le montant des droits est de 870 € par case auquel s'ajoute la durée de la concession (15, 30 ou 50 ans). Renseignements en Mairie.

## ■ Une commune soucieuse de propriété

### ■ Ramassage des ordures ménagères

Les déchets ménagers sont ramassés sur l'ensemble de la commune les lundis et vendredis, de septembre à juin. En juillet et en août, pour Coutainville et le Passous, les lundis, mercredis et samedis et pour Agon, les lundis, mercredis et vendredis. **Vos déchets doivent être déposés devant votre habitation la veille des ramassages, dans une poubelle fermée et dans un sac transparent.**

### ■ Ramassage des déchets verts

Les déchets verts (évités les sacs plastique noirs qui s'envolent) sont collectés gratuitement tous les mercredis du 1er avril au 31 octobre. Du 1er novembre au 31 mars, les déchets sont collectés un mercredi sur deux. **Pour rappel, la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit de brûler des déchets verts sur le territoire national.**

### ■ Cartons

Les commerçants bénéficient d'un service de ramassage des cartons tous les mercredis par les agents communaux.

### ■ Sacs poubelle

Pour rappel, les sacs noirs ne sont plus ramassés. Des sacs poubelle translucides de 30 et 50 litres sont disponibles en Mairie et à l'Office du Tourisme. Les sacs translucides vendus dans le commerce sont acceptés.

### ■ Nouvelle balayeuse

La commune a fait l'acquisition d'une balayeuse qui offre à ses utilisateurs performance d'aspiration, qualité de balayage, facilité d'entretien et confort. Le moteur respecte les normes d'émissions polluantes et un niveau sonore réduit. Elle peut aussi intervenir comme 3ème balai dans les actions de désherbage. Ce nouvel engin répond des exigences de propreté et de respect de l'environnement.

### ■ Mobil-Homes abandonnés

Depuis plusieurs années des mobil-homes sont abandonnés, plus particulièrement dans les dunes, site classé de la baie de Sienne. Des recherches sont faites pour retrouver les propriétaires et remettre les terrains à l'état naturel. Des procédures de nettoyage vont être mises en place courant 2017.

### Et pour finir, une histoire vraie...

Vendredi 6 novembre 2015 aux alentours de 20 heures, Lino Fanfani et Maxime Mulot sont alertés par un client du PMU : un homme au volant de sa voiture part à la mer, emporté par les flots. L'homme, c'est Patrick David. Il aime admirer la mer depuis la cale. Mais ce soir-là, il s'est endormi et sa voiture, essuie-glaces et phares allumés, est ballottée et happée par les vagues. Lino Fanfani, ancien copain d'école de Patrick David se précipite dans l'eau et cherche à le faire sortir de la voiture. Maxime Mulot, rejoint par Christian Fanfani appelle les pompiers en renfort et les trois hommes parviennent à sauver le conducteur et à sortir sa voiture de l'eau. Le 6 janvier, ils ont reçu des mains de Monsieur le Préfet de la Manche Jacques Witkowski, la médaille de la Commune.

# INFO MAIRIE

Agon Coutainville

LITTORAL

TRAVAUX

VIE SOCIALE

VIE CIVILE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

FÉVRIER • MARS 2017



La commune  
d'Agon Coutainville

2929  
habitants

166 : 66  
à l'école : à la crèche

19 : 11  
mariages : naissances

Depuis le 27 janvier,  
la Mairie d'Agon-Coutainville  
a une nouvelle adresse mail :  
[mairie@agoncoutainville.fr](mailto:mairie@agoncoutainville.fr)

## Mais pourquoi donc une poule en première page de ce nouvel Info Mairie 2017, vous demandez-vous ?

Tout simplement parce que dès ce printemps, soucieuse du développement durable, notre commune s'engage dans un programme de réduction des déchets ménagers. Nous proposons aux habitants d'y contribuer en leur attribuant gratuitement deux poules par foyer.

Il faut savoir que deux poules, en plus de fournir près de 300 œufs par an, ingurgitent près de 150 kilos de déchets alimentaires sur une année.

Je profite de ce premier bulletin pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2017.

**Christian Dutertre, Maire d'Agon-Coutainville.**

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Les poules seront remises au printemps 2017.

## Agon-Coutainville, naturellement

### 0 phyto

L'utilisation de produits chimiques dans le domaine public ou privé, est maintenant interdite sauf pour le cimetière et le terrain de football. Ces changements appliqués depuis deux ans sur notre commune, modifient l'aspect de notre environnement (herbes plus présentes, tontes moins rapprochées). Chaque riverain est invité à nettoyer, comme la loi le demande, les trottoirs qui bordent sa propriété.

### Journée verte et bleue #3

Pour la troisième année une "Journée verte et bleue" a été organisée au mois d'octobre. Ouverte sur le littoral (journée bleue), la manifestation a proposé un nettoyage de la plage, une promenade sur les chemins ruraux communaux, un atelier poésie, des expositions sur le recyclage et d'autres occasions de rencontres. La manifestation s'est achevée par une tombola dont la récompense était un poulailler et ses 2 poules, symbole de réduction des déchets.

### Verger municipal

30 arbres fruitiers (pommiers, poiriers, abricotiers, pêcheurs...) ont été plantés en décembre par les élèves de 6e du Collège les Embruns, avec l'aide du personnel communal. Situé à proximité de la salle de sport, ce mini verger municipal devrait donner ses premiers fruits à l'automne.

### Chemins de randonnées

Après une étude des chemins ruraux de la commune confiée à Dominique Risler aidée de Martine Cochepain et des services d'urbanisme, un dépliant présentant cinq circuits de promenade est disponible gratuitement à la Mairie et à l'Office de Tourisme. Chaque chemin réhabilité a retrouvé son nom d'origine, signalé par un panneau en tête de randonnée. D'autres chemins ruraux seront mis en valeur en 2017.

### Zones humides

Les zones humides sont des milieux importants à protéger, elles assurent de multiples fonctions : filtre épurateur, régulateur des eaux (limitation des crues ou atténuation des épisodes de sécheresse), réservoir de biodiversité. Une étude de ces zones humides sur la commune a été réalisée en 2016 par Marie Delaplace et l'Association AVRIL, avec la contribution d'Arlette Laplace-Dolonde. Sur le territoire communal, la mare de L'Essay, zone humide emblématique abrite de nombreux oiseaux : grèbes, cormorans, hérons, canards plongeurs, bécassines, etc... Cette mare est aussi le paradis des libellules et autres insectes aquatiques ou paludicoles. Un projet permettant de relier plusieurs zones humides (mares communales, mares privées ou appartenant au conservatoire du littoral), par un circuit pédestre empruntant les chemins ruraux est à l'étude.

### Plantation d'une oseraie

Les parcelles le long de la D 44, (rond-point dit "du Bulot") ont été identifiées par la DREAL Normandie comme territoires prédisposés à la présence de zones humides. Propriétés de la commune d'Agon-Coutainville, ces terrains vont être réaménagés. Après démolition de la maison en ruine, il sera planté, en partenariat avec l'association "Arts et Créations", une oseraie le long de la D 44. En plus d'un rôle de haie, elle fournira à l'automne la matière première à des créations diverses : paniers, nichoirs et tressage pour la défense contre la mer.

## Le point sur les travaux et l'urbanisme

Des travaux de couverture ont été engagés ces derniers mois à l'ancienne perception, au gymnase, au centre culturel, à l'ancien syndicat d'initiatives et aux ateliers municipaux. Des reprises d'huisseries extérieures ont complété la sauvegarde des bâtiments en assurant le clos et le couvert, tout en améliorant l'isolation thermique.

### Espace Culturel, plus avec moins

En 2016, 23 nouveaux fauteuils ont été installés dans la salle, permettant d'augmenter sa capacité d'accueil. La rénovation de la salle passe aussi par l'installation de 35 pavés Led qui, avec deux fois moins de luminaires permettent d'avoir la même qualité d'éclairage, tout en diminuant la consommation des 2/3.

### Nouveaux sanitaires place du 28 juillet

Des travaux de démolition des anciens sanitaires de l'Office du Tourisme ont commencé en janvier. Les nouveaux seront de plein pied et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils devraient être construits avant l'ouverture de la saison. Le projet a été confié aux architectes Desheulles et Jourdan, installés sur la commune avec la participation, après consultation des entreprises Fanfani pour la maçonnerie, Legallet pour l'étanchéité, Herpin pour les menuiseries extérieures, Lebouvier pour le ravalement, et MPS pour divers travaux. Ces sanitaires, dont le coût à charge de la commune est de 78000€ seront automatiques et autonettoyants.

### Eclairage public

Notre collectivité possède 1000 points lumineux dont 25% sont équipés de lampes fluo-mercure désormais interdites à la vente. Les nouveaux éclairages ne peuvent s'adapter aux structures anciennes et demandent le changement complet de la lanterne, voire du mât. Un plan de remplacement sur 3 ans a été établi (éclairage par Led,) ainsi qu'un pointage des nouvelles zones à éclairer.

### Travaux de défense contre la mer

Une succession de coups de vent au premier trimestre 2016 a sérieusement attaqué le trait de côte. En 2017, un renforcement par des ganivelles sera remis en place, au Sud. Quant au Nord, après un réensablement cet hiver, l'étude de brise-lames sous forme de pieux hydrauliques a été déposée à la DDTM, conjointement avec Blainville-sur-Mer. Cette étude concerne 500 mètres de trait de côte au nord de la commune et 500 mètres au nord de Blainville.

### Voirie

En 2017 s'achèveront les travaux du centre de Coutainville. Cette opération d'ampleur par l'effacement des réseaux et la réfection de la chaussée augmente la fiabilité des installations, améliore l'esthétique de la commune et la valorise. Une nouvelle tranche de travaux d'effacement sera réalisée sur le secteur de la Chapelle. Les travaux de la D 44, prévus sur 3 ans, sont programmés, de l'entrée du bourg à l'arrivée à la mer au Passous. L'année 2017, verra se concrétiser des remises à niveau de voirie, notamment sur la rue Eugène Fontaine.

### Révision du PLU : pourquoi ?

Par délibération du 31/12/2016, la commune d'Agon-Coutainville a prescrit la révision de son PLU (précédemment adopté par le conseil municipal du 15/12/2014).

Quelques raisons à cette révision :

- 1 •** Une action en annulation a été entreprise auprès du tribunal administratif de Caen, par l'association "Manche Nature". Par jugement du 15/12/2015, les juges ont annulé partiellement le règlement pour trois zones situées dans le site inscrit de la Baie de Sienne (au sud de la charrière de La Haule). Suite à cette annulation partielle, il est nécessaire de réintégrer ces zones dans le PLU et d'y attacher des nouvelles règles d'urbanisme.
  - 2 •** Il convient de rendre le PLU conforme aux normes apparues depuis l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Loi ALUR, Loi GREENELLE, etc.).
  - 3 •** Il est nécessaire d'intégrer les nouveaux projets de la municipalité, par exemple : création de nouvelles pistes cyclables, réhabilitation des chemins communaux, création de jardins familiaux, mise en place de nouveaux emplacements réservés, etc.
  - 4 •** Enfin, la révision du PLU vise aussi à revoir certaines dispositions du règlement qui ont soulevé des difficultés : clôtures, zonages, règles d'alignement...
- Nous espérons finaliser cette révision sur une période de 4 ans environ. Plusieurs étapes jalonnent cette démarche, à laquelle sera associée la population de la commune.

### Maison des associations

Les associations ont été réunies en 2015 pour définir leurs besoins et leurs souhaits en vue d'une nouvelle Maison des Associations. Après étude de ces propositions, un architecte maître d'œuvre a été choisi. L'ancienne école rue Lechanteur, bâtiment patrimonial de la commune, sera réhabilitée dans ce sens.

### 20 nouveaux logements pour seniors

M. le Maire a été autorisé à mener des négociations avec un propriétaire qui souhaitait faire don à la commune de biens immobiliers en vue de financer la construction d'une résidence pour seniors. L'ensemble des biens objet de la donation représente un total estimé de l'ordre de 3 millions d'euros. Le projet de résidence est constitué de 20 logements (10F2 et 10 F3), et sera réalisé avenue des Pins. Nous remercions vivement les époux Chalé de leur généreuse donation.

## Bien vivre à Agon-Coutainville

### Des nouveaux commerçants

Sabine Weinfeld architecte d'intérieur de formation s'installe à Agon-Coutainville comme conseiller immobilier indépendant. 06 38 99 79 91, sabine.weinfeld@iadfrance.fr

Venus de Luc-sur-Mer, **Philippe Brunet** et **Nathalie Vivier** sont les nouveaux gérants de la Plancha. La Plancha, 77 rue Dramard, 02 33 47 26 77. Possibilité de privatiser pour les entreprises et groupes à partir de 15-20 personnes.

**Emmanuel Boireau**, 34 ans, est le nouveau Directeur général délégué du casino Partouche d'Agon-Coutainville. Il remplace Jérémie Gosselin parti rejoindre la Bretagne.

**Pascale Lamy** et **Michel Varin** sont les nouveaux propriétaires de Coccinelle Express. 40 rue Amiral Tourville, 02 14 15 83 68. Ouverture tous les jours de 8h30 à 13h et de 15h à 19h30 et en continu (8h30 à 20h), en haute saison.

**Monsieur** et **Madame Fabien Degombert** sont les nouveaux boulangers-pâtisseries du Bourg. 6 Rue Abbé Bailleul. Ouverture du mardi au dimanche.

**Madame Carole PIEN** a repris l'activité du Salon de Coiffure du bourg. Salon CAROL, 1 rue Jean Eguay.

### Circulation : attention aux piétons et cyclistes

En 2016, une zone 20 a été mise en place au Passous et dans le centre de Coutainville. Les piétons et les cyclistes y sont prioritaires. La zone 30 a été généralisée en bord de mer. A l'occasion de la rénovation de la rue Siméon Luce, un des côtés a été réservé aux piétons comme il le sera en 2017, rue Leverrier. Le stationnement en centre-ville a été réorganisé, notamment par la multiplication de stationnements de courte durée (10 minutes). Pour rappel, la place du marché de Coutainville, distante de 350m de la mer peut accueillir jusqu'à 450 voitures.

### Piste cyclable vers la Pointe d'Agon

En collaboration avec le Conservatoire du Littoral, un projet de piste cyclable allant de la Charrière du Commerce à la ferme Borde, puis prolongée vers la Pointe d'Agon devrait se concrétiser en 2017.

### Culture et... animations

Depuis le 1er janvier 2017, l'EPIC de Coutances a pris en charge la compétence tourisme. Si l'accueil, la promotion et l'hébergement sont du ressort de la Communauté de Communes, l'animation reste communale et est assurée par le service culturel. Marchés de l'été, animations sportives, culturelles et jeux de plage seront proposés. Un programme détaillé des activités sera disponible courant avril.

### Association cherche grande salle

Le Village de vacances VTF "Le Sénéquet" dispose de plusieurs infrastructures dont une grande salle polyvalente de 300 places.

Cette salle peut être prêtée gratuitement aux associations du Canton, sous conditions. Renseignements auprès de Marie Caroline Jeanne au 02 33 47 23 11.

### Éducation

L'école du Mecquet compte aujourd'hui 164 élèves, un effectif stable qui devrait être en légère augmentation à la rentrée 2016/2017. Cette année, les TAP (temps d'activités périscolaires) se sont bien déroulés et seront reconduits à la prochaine rentrée. A partir de 2017, la gestion des écoles sera une compétence pleine et entière de la CMB, mais nous conserverons une attention toute particulière à l'activité scolaire dans notre commune. L'insonorisation de la grande salle du restaurant scolaire vient d'ailleurs d'être réalisée par la commune.

### Accueillir un lycéen étranger

Chaque année des jeunes lycéens étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Echanges International. Si vous souhaitez devenir famille d'accueil pour une année, un semestre ou quelques mois, contactez Nadia Bothorel au 02.33.93.38.80 ou nadiabothorel@wanadoo.fr

### Nouveau, un marché bio le dimanche

De mars à octobre, chaque dernier dimanche du mois, en même temps que le marché à la brocante, se tiendra avenue Amiral Tourville, derrière "Le Petit Office" un marché de producteurs biologiques. Produits locaux et de saisons à déguster sur place ou à emporter. Premier rendez-vous, dimanche 26 mars 2017.

### Sport

Le sport à Agon-Coutainville est très présent et nous tenons à féliciter les sportifs et les associations qui représentent notre commune, au niveau départemental, régional, national, européen et même mondial. Côté équipement, un terrain multisport (situé derrière les tribunes du foot), à destination des jeunes s'est ouvert à l'été 2016. Il sera complété d'un skatepark au printemps. Un local attenant au gymnase pour remiser les agrès de gymnastique a été construit (30.000€). Dans la salle du judo, souvent humide, une analyse bactériologique a été réalisée qui n'a pas révélé de problème sanitaire. L'association "Enduro Pédestre des Sables d'Agon-Coutainville" avec Nicolas Pigasse comme Président a été créée et la célèbre course pédestre verra en 2017 quelques modifications importantes : une course mixte de 14km ou de 7km, (cette dernière est ouverte aux cadets) et un départ sur l'estran, depuis la plage du Centre. Contact : enduro.coutainville@gmail.com.

### Accueil des camping-cars

Il existe sur notre commune, au camping Municipal, une aire de camping-cars ou chaque emplacement est délimité par des haies. Les touristes disposent d'une alimentation électrique et d'une borne pour vidanger les eaux noires et s'alimenter en eau potable. Pour information, l'impact commercial des camping-caristes est important. 96% effectuent leurs achats dans les commerces de bouche locaux, 79% fréquentent les restaurants, 66% visitent les maisons de la presse et 58% achètent dans les boutiques de souvenirs ou de vente à emporter.

## Droits, devoirs et vie quotidienne

### Dates importantes

**Elections Présidentielles** : 23 avril et 7 mai 2017.  
**Elections Législatives** : 11 et 18 juin 2017.

### Carte d'identité

La réforme des préfectures modifie les conditions de délivrance des titres réglementaires. Les demandes de cartes nationales d'identité seront désormais traitées de façon numérique et non papier. Notre commune n'étant pas équipée en appareil pour prise d'empreinte ne pourra enregistrer les demandes. En revanche, nous pourrions vous accompagner pour une pré-demande en ligne. Renseignements par téléphone ou à l'accueil de la mairie.